



Facture electricien après reception des travaux

Par **bitxente**, le **09/06/2008** à **08:36**

deux mois après la reception des travaux de ma maison faite par un pavillonneur je recois une facture de l'electricien qui a été soustraité pour une plus-value sur l'installation électrique.rnEn effet lors du positionnement des prises et autres il me conseille de positionner davantage de prises et autres ce que j'accepte oralement.rnLors de la reception des travaux le point est fait avec le pavillonneur sur les plus values et moins values sans parler de l'electricité.rnAu vue des désagréments que j'ai subi pendant toute la durée de la construtionrne je me suis dit que cela faisait partie d'un ensemble surtout que je n'ai signé qu'avec le pavillonneur un contrat de construction et rien avec l'electricien.rnJ'ai donc envoyé un recommandé avec accusé de reception pour dire mon désaccord à l'electricien mais il me relance telephoniquement pour recuperer le montant de la facture me mettant en avant qu'il a bien posé les prises en plus.rnQue faire?rnPour info 19 prises en plus =1300€ ttcnmerci de votre aide